

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MULHOUSE - 6852 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 23/12/2024 - 10388 - 2021 B 00921 - 901 241 687 - A-Z INGENIERIE DU
BATIMENT

Imprimé 2065 du 10/04/2024

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS			
Dépôt papier - Déclarations et annexes néantes			
Déclaration néante			
Si PME innovantes			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)			
A ADRESSES DE L'ENTREPRISE		9 RUE DE HUNINGUE	
adresse du siège social		68300 SAINT-LOUIS FRANCE	
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :		23 DEC. 2024 TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MULHOUSE REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS Date d'enregistrement au Greffe N° DU DÉPÔT 24/10388	
Adresse de messagerie			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, n° d'identification et adresse du lieu d'imposition de la société mère			
B ACTIVITÉ		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
Activités exercées		INGENIERIE DU BATIMENT	
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC			
1 - Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :			
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :			
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :			
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer :			
l'État de résidence		le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays	
Forme juridique de l'entité du groupe		Désignation de l'entité du groupe	
Numéro, type et nom de la voie de l'entité du groupe			
Complément de distribution de l'entité du groupe			
Lieu-dit, hameau de l'entité du groupe			
Code postal de l'entité du groupe		Ville de l'entité du groupe	
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
La comptabilité de l'entreprise est-elle informatisée ?		Oui	Si oui, nom du logiciel utilisé : EBP COMPTA

certifié conforme

[Signature]
A-Z Ingénierie du Bâtiment
9 rue de Huningue
68300 SAINT-LOUIS
Siret: 901241687 00010

ECF		Désignation du prestataire			
Nom et adresse du comptable		Salarié/Indépendant :		Tél :	
Nom et adresse du conseil		Salarié/Indépendant :		Tél :	
Nom adresse et téléphone du CGA ou du viseur conventionné		n° d'agrément			
Visa : CGA		Viseur conventionné			

Imprimé 2065 du 10/04/2024

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION			
1 Résultat fiscal			
Bénéfice imposable au taux normal			
Bénéfice imposable à 15 %			6 486
Déficit			
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values			
Plus-values à long terme imposables au taux de 15%			
Plus-values à long terme au taux de 19%			
Autres Plus-values imposables au taux de 19%			
Plus-values à long terme imposables au taux de 0%			
Plus-values exonérées art. 238 quindecies			
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeune entreprise innovante, art. 44 sexies-0 A	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies		Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies
Société d'investissements immobiliers cotée		Autres dispositifs	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer			
Dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI			
D IMPUTATIONS			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt. Impôt déjà versé au Trésor (Crédits d'impôts)			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (art. 234 nonies à 234 quindecies du CGI)			
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %			
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ			
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %			

Imprimé 2065BIS du 10/04/2024

2065 BIS - ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065							
Formulaire néant							X
I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS							
1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts.							
- Payées par la société elle-même							(a)
- Payées par un établissement chargé du service des titres							(b)
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)							(c)
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							(d)
4. Montants des distributions autres que celles visées en "(a), (b), (c) et (d)" ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)							(e)
							(f)
							(g)
							(h)
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40%							(i)
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%							(j)
7. Montant des revenus répartis							total (a à h)
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) -- SARL - tous les associés ; -- SCA - associés gérants ; -- SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; -- SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1	pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montants des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires 5	Rembours-ements 6	Indemnités forfaitaires 7	Rembour-sements 8
K DIVERS							
Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre)							
Adresses des autres établissements							
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION							
Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)						
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages						
MVLT imposées à				0%	15%	19%	
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice							
MVLT réalisée au cours de l'exercice							
MVLT restant à reporter							
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS							
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus fiscaux, attestations ou tous autres documents et							

perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus fiscaux, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Imprimé 2033A du 10/04/2024

2033 A - BILAN SIMPLIFIÉ									
								Formulaire néant	
ACTIF				Exercice clos en N					
				Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3	
Actif immobilisé									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	010		012					
	Autres	014		016					
Immobilisations corporelles		028		030					
Immobilisations financières (1)		040	3 600	042				3 600	
Total I (5)		044	3 600	048				3 600	
Actif circulant									
Stocks	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050		052					
	Marchandises	060		062					
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066					
Créances (2)	Clients et comptes rattachés	068	378	070				378	
	Autres (3)	072	5 958	074				5 958	
Valeurs mobilières de placement		080		082					
Disponibilités		084	10 984	086				10 984	
Charges constatées d'avance		092		094					
Total II		096	17 320	098				17 320	
Total général (I + II)		110	20 920	112				20 920	
PASSIF								Exercice N NET	
Capitaux propres									
Capital social ou individuel								120	5 000
Écarts de réévaluation								124	
Réserve légale								126	
Réserves réglementées								130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants								131) 132	
Report à nouveau								134	6 718
Résultat de l'exercice								136	5 513
Subventions d'investissement								137	
Provisions réglementées								140	
Total I								142	17 231
Provisions pour risques et charges								Total II 154	
Dettes (4)									
Emprunts et dettes assimilées								156	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								164	
Fournisseurs et comptes rattachés								166	224
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)								169 172	3 465
Comptes courants d'associés								173	
Autres dettes								175	
Produits constatés d'avance								174	
Total III								176	3 689
Total général (I + II + III)								180	20 920

Renvois							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

Imprimé 2033B du 10/04/2024

2033B - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE									
								Formulaire néant	
A - RÉSULTAT COMPTABLE								Exercice N	
Produits d'exploitation									
Ventes de marchandises				209		210			
Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214		30 495	
	services			217		218			
Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222			
Production immobilisée						224			
Subventions d'exploitation reçues						226			
Autres produits						230			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232		30 495	
Charges d'exploitation									
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						234			
Variation de stock (marchandises)						236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)						240			
Autres charges externes		dont crédit bail :	mobilier		immobilier		242	23 789	
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle		243	170	)	244	170	
Rémunérations du personnel						250			
Charges sociales						252			
Dotations aux amortissements						254			
dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI						255			
Dotations aux provisions						256			
Autres charges	(	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger		259		)	262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)						264		23 959	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270		6 536	
Produits et charges divers									
Produits financiers						(III)	280		
Produits exceptionnels						(IV)	290		
Charges financières						(V)	294		
Charges exceptionnelles	(	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		)	(VI)	300	50
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348					
Impôts sur les bénéfices						(VII)	306	973	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)							310	5 513	

B - RÉSULTAT FISCAL						1		2		
Reporter le bénéfice comptable colonne 1, le déficit comptable colonne 2						312	5 513		314	
Réintégrations										
Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316				
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318				
Provisions non déductibles						322				
Impôts et taxes non déductibles						324	973			
Divers, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330				
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'options			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251				
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999				
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997		
Déductions										
Entreprise nouvelle (art. 44 sexies)				986			342			
Zone franche urbaine (art. 44 octies A)				987						
Zone restruct. défense (art. 44 terdecies)				127						
Zone revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				138						
Reprise d'entreprise en difficulté (art. 44 septies)				981						
Jeune entreprise innovante (art. 44 sexies O A)				989						
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)				991						
Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)				992						
Investissements et souscriptions outre-mer				344						
Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)				345						
Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)				993						
Divers, dont :	Créance due au report en arrière du déficit			346			350			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655						
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)			643						
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)			645						
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			647						
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)			648						
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641						
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990						
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	6 486		354		
Déficits										
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356				
Déficits antérieurs reportables : (Entreprises I.S. seulement)				dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	6 486		372		

Divers à réintégrer	
Libellé	Montant
Divers à déduire	
Libellé	Montant

Imprimé 2033C du 10/04/2024

2033C - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Formulaire néant

I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
Fonds commercial	400		402		404		406			
Autres	410		412		414		416			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Terrains	420		422		424		426			
Constructions	430		432		434		436			
Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
Installations générales, agencements et aménagements divers	450		452		454		456			
Matériel de transport	460		462		464		466			
Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières	480		482	3 600	484		486	3 600		
TOTAL	490		492	3 600	494		496	3 600		
II AMORTISSEMENTS			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial			495		497		498		499	
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			500		502		504		506	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Terrains			510		512		514		516	
Constructions			520		522		524		526	
Installations techniques matériel et outillage industriels			530		532		534		536	
Installations générales, agencements, aménagements divers			540		542		544		546	
Matériel de transport			550		552		554		556	
Autres immobilisations corporelles			560		562		564		566	
TOTAL			570		572		574		576	

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				
Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession
TOTAL	578	580	582	584
Nature des immobilisations (Attention : cette information ne figure sur les lignes ci-dessous que pour la présentation du formulaire. Cette donnée n'est transmise qu'une fois pour chaque ligne pour chaque ligne du tableau, ci-dessus)	Plus ou moins-value			
	à court terme	à long terme		
		19%	15% ou 12,8%	0%
	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19%			579	
Régularisations	590	583	594	595
Total	596	585	597	599

Imprimé 2033D du 10/04/2024

2033D										RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES			
										Formulaire néant			
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice					
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606					
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607					
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616					
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626					
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636					
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646					
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656					
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666					
TOTAL		680		682		684		686					
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						Dotations		Reprises					
Fonds commercial						681		683					
Autres immobilisations incorporelles						700		705					
Terrains						710		715					
Constructions						720		725					
Installations techniques, matériel et outillage						730		735					
Installations générales, agencements et aménagements divers						740		745					
Matériel de transport						750		755					
Autres immobilisations corporelles						760		765					
TOTAL						770		775					
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)													
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes													
TOTAL (à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B)										780			
II DÉFICITS REPORTABLES													
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent										982			
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)										982 bis			
Nombre d'opérations sur l'exercice										982 ter			
Déficits imputés										983			
Déficits reportables										984			
Déficits de l'exercice										860			
TOTAL des déficits restant à reporter										870			
III DIVERS													
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381			

dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant			380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326			
N° du centre de gestion agréé			388	
Montant de la TVA collectée			374	6 099
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	607
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

Imprimé 2033E du 10/04/2024

2033E - DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE			
			Formulaire néant
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		30 495
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
Total 1	106		30 495
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
Total 2	144		
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121		
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		15 989
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150		
Total 3	152		15 989
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	137	14 506
V Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	117		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	du		au
Date de cessation	186		

VI DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

Imprimé 2033F du 10/04/2024

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL						2033F
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)						
Formulaire néant						
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	901		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	902		
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	903	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	904		
I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :						
Forme juridique		Dénomination				
Numéro SIREN		Nombre de parts		% de détention		
Adresse (N°, type et libellé voie)						
Code Postal		Commune		Pays		
II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :						
Titre et Nom patronymique		M EYIKAT METIN				
Nom marital		% de détention	100,00	Nb de parts ou actions		
Date de naissance		N° Département		Commune		
Adresse (N°, type et libellé voie)		19B RUE DES PIERRES				
Code Postal	68128	Commune	VILLAGE-NEUF	Pays	FRANCE	

Imprimé 2033G du 10/04/2024

2033 G - FILIALES ET PARTICIPATIONS				
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)				
Nombre total de filiales détenues par l'entreprise	905		Formulaire néant	X
Forme juridique		Dénomination		
Numéro SIREN (si société établie en France)			% de détention	
Adresse :				
Code Postal		Commune	Pays	

Imprimé 2059H du 10/04/2024

**2059 H - OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES RELEVANT DE LA
DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
COMPOSITION DU CAPITAL**

Formulaire néant ☒

IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENANT INDIRECTEMENT PLUS DE 50 % DE LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse :					
Code Postal		Commune		Pays	

Imprimé 2059I du 10/04/2024

2059 I - OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES RELEVANT DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES COMPOSITION DU CAPITAL				
Formulaire néant				X
IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENUES INDIRECTEMENT À PLUS DE 50 % PAR LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE				
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	
Adresse :				
Code Postal		Commune		Pays

Imprimé 2069RCI du 10/04/2024

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE						2069RCI	
Au titre d'un exercice ou d'une année civile							
						Néant	X
PME au sens communautaire							
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)							
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre							
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)							
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT DISPENSÉS DE DÉCLARATION SPÉCIALE							
1.1 Crédits d'impôts							
Crédit d'impôt				Montant			
1.2 Réduction d'impôt en faveur du mécénat (complément)							
- Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE							
- Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris							
- Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME							
1.3 Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)							
Dont montant préfinancé							
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte						1	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail						3	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés						5	
II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE							
Crédit d'impôt				Montant			
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM							
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)							
III - CAS PARTICULIERS							
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N						Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois						Montant	
Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts							
IV - MÉCÉNAT - Liste des bénéficiaires finaux							
Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie	
		n° SIREN ou RNA	Nom et adresse	n° SIREN ou RNA	Nom et adresse		

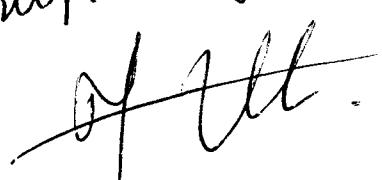
A-Z INGENIERIE SAS
9 RUE DE HUNINGUE 68300 SAINT-LOUIS

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31/12/2023

- 1° LES REGLES ET METHODES COMPTABLES
- 2° ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS
- 3° NOTES SUR LE BILAN ACTIF
- 4° NOTES SUR LE BILAN PASSIF
- 5° DETAIL PRODUITS ET CHARGES

Total du BILAN avant répartition : 20 920 €
Résultat : BENEFICE + 5 513 €

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels au 31/12/2023 établis par les dirigeants de l'entreprise.

Certifié conforme


A-Z Ingénierie du Bâtiment
9 rue de Huningue
68300 SAINT-LOUIS
Siret: 901241687 00010

I ° - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à un autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue.
- Stocks : les stocks de marchandises sont évalués au coût d'acquisition majorés des coûts d'approche
- En-cours : les en-cours de prestations de services sont valorisés en fonction du temps passé sur le projet au coût de revient horaire. Une provision est constituée si le projet est déficitaire. La méthode retenue est donc la méthode de l'achèvement.

II ° - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

ENGAGEMENTS DONNES

Non recensé

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

Non applicable

AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES

Néant

III ° - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Frais d'établissement : Non applicable

Fonds commercial : hors droit au bail il s'élève à : 0

Il comprend :

Eléments achetés

Eléments réévalués.....

Eléments reçus en apport.....

Actif immobilisé : Les mouvements de l'exercice sont les suivants

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la Clôture
Immo. Incorporelles				
Immo. Corporelles				
Immo. Financières		3 600		3 600
		3 600		3 600
TOTAL	-		-	

Amort. / Prov.	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la Clôture
Immo. Incorporelles				
Immo. Corporelles	-	-		-
Immo. Financières				
TOTAL	-	-		-

Créances représentées par des effets de commerce : Non Applicable

Etat des créances :

	Montant BRUT	A 1 A au plus	A plus d'1 An
Actif immobilisé			
Actif circulant et ch. Const.	17 320	17 320	
TOTAL	17 320	17 320	

Produits à recevoir inclus dans les poste de BILAN :

Immobilisations financières.....	0
Clients et comptes rattachés.....	0
Autres créances.....	0
Disponibilités.....	0

Charges constatées d'avance : - €

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

Charges à répartir : Non applicable**IV° - NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Capital social : Actions ou parts sociales**

	Nombre	Valeur nominale
Titres début d'exercice.....	100	50
Titres émis.....		
Titres remboursés ou annulés.....		
Titres fin d'exercice.....	100	50

Provisions :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la Clôture
Prov. réglementées				
Prov. Risques et charges				
Prov. Dépréciation Immo				

TOTAL

Etat des dettes :

	Montant BRUT	1 an au +	+ 1 an – 5 ans	+ 5 ans
Ets de crédit				
Dettes financières div.				
Fournisseurs	225	225		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes / immobilisations				
Autres dettes	3 465	3 465		
Produits constatés d'av.				
TOTAL	3 690	3 690		

Dettes représentées par des effets de commerce :

Non applicable

Charges à payer incluses dans les postes du bilan :

Emprunts obligataires convertibles.....	
Autres emprunts obligataires.....	
Emprunts et dettes ets de crédit.....	
Emprunts et dettes financières divers.....	
Fournisseurs.....	225 €
Dettes fiscales et sociales.....	3 465 €
Autres dettes.....	

Produits constatés d'avance :

Non applicable

<u>V° -DETAIL DES PRODUITS ET CHARGES</u>
--

Produits à recevoir :

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du BILAN

Créances clients et comptes rattachés.....	0
CLIENTS FAC. A ETABLIR.....	
TOTAL.....	

Charges constatées d'avance :

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE.....	- €
TOTAL.....	- €

Charges à payer :

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du BILAN

Emprunts et dettes auprès ets de crédit.....

INT. COURUS /EMPRUNTS ETS.....

Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....

FOURN. FACT. NON PARV.....

Dettes fiscales et sociales.....

CONGES A PAYER.....

ORG.SOC. CH. CONGES PAYES.....

ETAT AUTRES CH. A PAYER..... 3 465 €

Autres dettes.....

DEBIT. CRED. DIV. CH. A PAYER.....

TOTAL..... 3 465 €

Produits constatés d'avance :

PROD. CONSTATES D'AVANCE.....	0
TOTAL.....	

A-Z INGENIERIE
Société par Actions Simplifiée
Au Capital de 5 000 €EUROS
Siège Social : 9 Rue de Huningue
SAINT-LOUIS (HAUT RHIN)

901.241.687. R.C.S. MULHOUSE

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS **DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Le bilan de La **SAS A-Z INGENIERIE** au titre de l'exercice 2023 se traduit par un bénéfice comptable de + 5 513 €.

Par application de la loi N° 82-660 du 30 juillet 1982, il est précisé que le texte des résolutions soumis à l'approbation de la prochaine assemblée générale ordinaire des associés ne comportera pas de proposition de distribution de dividendes.

Nous vous informons que l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2023 se tiendra le 29 juin 2024 à 15h00 au siège social de la société.

Ci-après, pour information, rappel des chiffres d'affaires hors taxes et des résultats des 3 derniers exercices de la société :

CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES

2021	- €
2022	33 860 €
2023	30 495 €

RESULTATS APRES IMPOTS

- €
+ 6 718 €
+ 5 513 €

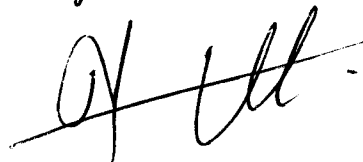
Ceci exposé, la gérance propose d'affecter le résultat comptable pour l'exercice 2023, de + 5 513 €, au compte « Report à nouveau » pour + 5 513 €.

LA GERANCE

Pour copie conforme

Le 27 JUIN 2024

certifié conforme



A-Z Ingénierie du Bâtiment
9 rue de Huningue
68300 SAINT-LOUIS
Siret: 901241687 00010

A-Z INGENIERIE
Société par Actions Simplifiée
Au Capital de 5 000 EUROS
Siège Social : 9 Rue de Huningue
SAINT-LOUIS (HAUT RHIN)

901.241.687. R.C.S. MULHOUSE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 29 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre,
Et le vingt neuf juin à quinze heures,

Les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

-Monsieur EYIKAT Metin	pour	<u>100 parts</u>
	<i>Soit</i>	<i>100 parts</i>

Sur un total de 100 parts composant le capital social.

Mr Metin EYIKAT préside la séance en qualité de Président associé.

Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions, les associés présents représentant la totalité des parts sociales émises par la société.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé,
- le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition de l'associé non-gérant plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée, et que ce dernier a eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

A-Z Ingénierie du Bâtiment
9 rue de Huningue
68300 SAINT-LOUIS
Siret: 901241687 00010

Éditée conforme
of the

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2023,
- Quitus à la gérance,
- Affectation des résultats
- Questions diverses.

Le Président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2023, les approuve tels qu'ils ont été présentés.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour le dit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice s'élevant à + 5 513 €, décide d'affecter :

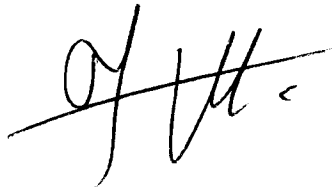
+ 5 513 € au compte « report à nouveau ». Le compte « report à nouveau » présente donc, un nouveau solde qui s'élève à + 12 231 €.

Cette résolution, mise à voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et les associés ou leurs mandataires.

Monsieur Metin EYIKAT



certifié conforme

A-Z Ingénierie du Bâtiment
9 rue de Huningue
68300 SAINT-LOUIS
Siret: 901241687 00010